

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22-362-1927 portant participation de la colonie à l'exposition coloniale de La Rochelle.

n° 22-362-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 janvier 1927

Numéro JO
n° 362 du 31/01/1927

Date du numéro
31 janvier 1927

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les prévisions budgétaires de l'exercice en cours

Vu la demande du commissaire général de l'exposition coloniale de La Rochelle,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une somme de trois cents francs est mise à la disposition de l'administrateur chef des districts pour l'achat et l'envoi en France d'articles d'art local destinés à l'Exposition Coloniale de La Rochelle. La dépense sera imputée sur les crédits disponibles du

chapitre 13, article 5, de l'exercice en cours. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

TELLIER.